

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **09 mai 2007**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF)

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	57 447	23 822
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	143 830	166 001
Créances sur la clientèle	3	980 654	885 119
Portefeuille-titres commercial	4	28 746	16 708
Portefeuille d'investissement	5	89 212	61 135
Valeurs immobilisées	6	45 212	32 878
Autres actifs	7	23 913	26 491
TOTAL ACTIF		1 369 014	1 212 154
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	142 008	73 711
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	945 559	863 250
Emprunts et ressources spéciales	10	77 174	85 023
Autres passifs	11	48 992	41 141
TOTAL PASSIF		1 213 733	1 063 125
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves		91 982	91 984
Autres capitaux propres		6	39
Résultat reporté		135	2
Résultat de l'exercice		13 158	7 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	155 281	149 029
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 369 014	1 212 154

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	209 720	209 636
Crédits documentaires	14	134 891	83 272
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		344 611	292 908
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	84 600	80 573
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	227	492
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		84 827	81 065

ENGAGEMENTS REÇUS

Garanties reçues	17	516 210	396 729
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		516 210	396 729

ÉTAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	77 318	68 718
Commissions	20	19 679	17 942
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	6 156	6 473(*)
Revenus du portefeuille d'investissement	22	4 683	3 510
Total produits d'exploitation bancaire		107 836	96 643
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	32 360	26 198
Commissions encourues		1 995	1 584
Total charges d'exploitation bancaire		34 355	27 782
PRODUIT NET BANCAIRE		73 481	68 861
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(3 144)	(12 352)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(119)	(380) (*)
Autres produits d'exploitation		2 091	2 002
Frais de personnel		(28 703)	(25 723)
Charges générales d'exploitation	26	(17 347)	(14 632)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 219)	(7 700)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 040	10 076
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	38	(661)
Impôts sur les sociétés	28	(5 920)	(2 411)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		13 158	7 004
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		13 158	7 004
RESULTAT PAR ACTION (DT)		1,316	0,700

(*) Données retraitées

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE
 PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		101 723	93 192
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(34 722)	(27 558)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		559	12 846
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		324	(118)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(97 043)	(92 344)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		90 041	102 027
Acquisition / Cession des titres de placement		(11 399)	30 973
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 516)	(42 397)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		3 795	6 426
Impôts sur les sociétés		(742)	(5 768)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 020	77 279
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		1 933	2 882
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(25 914)	(2 446)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(19 515)	(10 519)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(43 496)	(10 083)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement des emprunts		(8 500)	49 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(7 776)	(11 544)
Dividendes versés		(6 938)	(9 220)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(23 214)	28 236
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(55 690)	95 432
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		102 259	6 827
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	30	46 569	102 259

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	5 000 000	50,00%
GROUPE BEN SEDRINE	727 365	7,27%
GROUPE TAMARZISTE	1 089 664	10,90%
GROUPE BOURICHA	455 804	4,56%
GROUPE SELLAMI	525 646	5,26%
MED RACHED CHEBIL	147 739	1,48%
ALI FEKIH	115 000	1,15%
Héritiers BOUADJA	106 451	1,06%
GROUPE RIAHI	507 195	5,07%
Groupe Saad hadj KHELIFA	189 010	1,89%

PERSONNES MORALES	222 423	2,22%
PERSONNES PHYSIQUES	883 632	8,84%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	21 541	0,22%
ACTIONS NON DEPOSEES	8 530	0,08%
TOTAL	10 000 000	100%

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale N° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(i) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues. Cette méthode est adoptée par la banque courant l'exercice 2006. L'effet lié au changement de cette méthode pour les exercices antérieurs a été pris en compte au niveau des capitaux propres d'ouverture dans la rubrique modification comptable.

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sauf pour le matériel informatique qui est amorti selon la méthode dégressive.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque. Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2006 à 4 527 KDT. A cette date, un montant de 3 468 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 741 KDT imputés sur l'exercice 2006. Le reliquat, soit 1 059 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 3 ans.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite à 100% du bénéfice imposable. Dans son article 39, la loi de Finances relative à l'exercice 1999 autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté, le montant abandonné par l'UBCI est de 5797 KDT.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 57 447 KDT contre 23 822 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Caisse	10 561	8 753
Comptes ordinaires BCT	46 885	15 067
Chèques Postaux	1	2
	<u>57 447</u>	<u>23 822</u>

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 143 830 KDT contre 166 001 KDT au 31 décembre 2005 et se présente comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	97 681	99 537
Banques de dépôts	-	15 504
Banques non-résidentes	31 168	35 282
Organismes financiers spécialisés	14 721	15 280
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	260	398
	143 830	166 001

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	97 681				97 681
Banques de dépôts	-				-
Banques non-résidentes	31 168				31 168
Organismes financiers	1 833	4 395	8 493		14 721
* Entreprise liée : UBCI LEASING	1 333	4 395	8 493		14 221
* Autres organismes financiers spécialisés	500				500
Créances rattachées	260				260
	130 942	4 395	8 493		143 830

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à 980 654 KDT contre 885 119 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Portefeuille escompte	(1)	764 512	665 656
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	113 647	110 989
Crédits sur ressources spéciales	(3)	49 142	54 924
Autres crédits à la clientèle	(4)	149 223	158 940
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		5 509	4 115
Total brut		1 082 033	994 624
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(101 379)	(109 505)
Total net		980 654	885 119

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et mois de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	135 651	157 543	221 269	250 049	764 512
-Compte débiteur de la clientèle	113 647				113 647
-Crédits sur ressources spéciales	2 441	8 885	32 072	5 744	49 142
-Autres crédits à la clientèle	138 545		10 678		149 223
-Créances rattachées	5 509				5 509
	395 793	166 428	264 019	255 793	1 082 033

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires non douteux.

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à 149 223 KDT contre un solde de 158 940 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Total créances douteuses	(i)	152 027	162 104
Valeurs impayées		4 259	6 179
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		10 678	9 176
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	1 718	1 064
Agios réservés classe 2, 3,4	(i)	<u>(19 459)</u>	<u>(19 583)</u>
		<u>149 223</u>	<u>158 940</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Classe 2		3 494	7 158
Classe 3		6 092	9 334
Classe 4		<u>122 982</u>	<u>126 029</u>
		<u>132 568</u>	<u>142 521</u>

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2005		109 505
Dotations		7 657
Reprises	(i)	<u>15 783</u>
Provisions au 31 décembre 2006		<u>101 379</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances devenues disponibles		4 782
Reprises sur créances radiées		5 313
Reprise sur créances passées par pertes		<u>5 688</u>
		<u>15 783</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 28 746 KDT contre 16 708 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Titres de Placement a revenu variable		794	794
Bons de trésor assimilés BTA		5 928	2 091
Bons de trésor cessibles BTC		19 666	11 704
Autres obligations		1 600	2 000
Créances rattachées au compte portefeuille-titres commercial		<u>758</u>	<u>128</u>
Total brut		<u>28 746</u>	<u>16 717</u>
Provision pour dépréciation		-	(9)
Total Net		<u>28 746</u>	<u>16 708</u>

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2006 à 89 212 KDT contre 61 135 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Titres de participation		2 375	2 498
Parts dans les entreprises liées	(i)	27 207	26 540
Titres d'investissement		49 288	25 543
Titre en Portage	(ii)	<u>8 319</u>	<u>7 040</u>
Créances rattachées au compte portefeuille titres d'investissement		<u>3 604</u>	<u>1 406</u>
Total brut		<u>90 793</u>	<u>63 027</u>
Provision pour dépréciations de titres		(1 581)	(1 892)
Total Net		<u>89 212</u>	<u>61 135</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Il s'agit des prises de participations dans le capital des sociétés avec une convention de portage signée entre la banque et la société émettrice.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 45 212 KDT au 31 décembre 2006 contre 32 878 KDT au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	88 264	80 262
Acquisitions	19 553	10 268
Cessions	(90)	(2 266)
Valeurs brutes en fin de période	107 727	88 264
Amortissements	(61 965)	(54 836)
Provisions pour dépréciation	(550)	(550)
Valeurs nettes en fin de période	45 212	32 878

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2006 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/05	Acqui / Cession/ reprises	Val. Brute au 31/12/06	Amort 2005	Dotation	Reprise	Amort 2006	V. Nette au 31/12/2006
Fonds de Commerce	595	-15	580	118	27	0	145	435
Terrain	1771	7 355	9 126					9 126
Immobilisations d'exploitation	16 945	5 575	22 520	8 649	885	0	9 534	12 986
Immobilisations hors exploitation	564	205	769	88	31	0	119	650
Agencements et aménagements	16 152	3 778	19 930	9 661	1 297	0	10 958	8 972
Mobilier et Matériels	28 183	3 654	31 837	21 179	2 837	0	24 016	7 821
Matériel de Transport	975	21	996	675	98	-90	683	313
Immobilisations en Cours	4 509	-2 715	1 794	0	0		0	1 794
Immobilisation incorporelle	18 570	1 605	20 175	14 466	2 044	-	16 510	3 665
Total								45 762
Provisions pour dépréciation								-550
Total Général	88 264	19 463	107 727	54 836	7 219	- 90	61 965	45 212

Note 7 - Autres actifs.

Le solde de cette rubrique a atteint 23 913 KDT au 31 décembre 2006 contre 26 491 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Débiteurs divers	(i)	16 916	20 307
Comptes de régularisation	(ii)	4 845	3 873
Comptes de Stock		176	45
Siège, succursale et agences		-	12
Créances prises en charge par l'Etat		2 472	2 618
		24 409	26 855
Provision sur autres actifs		(496)	(364)
Total net		23 913	26 491

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Prêts et avances au personnel	13 223	14 132
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	225	209
Retenue à la source	78	43
Etat, impôt et taxes	-	1 474
Autres débiteurs divers	3 390	4 449
	16 916	20 307

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 772	1 980
Produits à recevoir	1 132	850
Débets à régulariser et divers	823	878
Compensation reçue	118	165
	4 845	3 873

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 142 008 KDT au 31 décembre 2006 contre 73 711 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Banque Centrale de Tunisie	(i) 64 000	-
Banques de dépôt	(ii) 12 419	-
Banques d'investissement	-	26
Banques non-résidentes	(iii) 63 309	71 860
Organismes financiers spécialisés	(iv) 1864	1 540
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	416	285
	142 008	73 711

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
<u>Banque Centrale de Tunisie</u>		
Comptes ordinaires	-	-
Emprunts au jour le jour et à terme	64 000	-
	64 000	-

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
<u>Banques de dépôt</u>		
Comptes ordinaires	19	-
Emprunts au jour le jour et à terme	12 400	-
	12 419	-

(iii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	5 218	1 864
Emprunts au jour le jour et à terme	58 091	69 996
	63 309	71 860

(iv) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	1 864	1 540
	1 864	1 540

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 945 559 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 863 250 KDT au 31 décembre 2005. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes à vue	(i) 378 629	337 546
Comptes d'épargne	(ii) 261 689	241 283
CAT/BC et autres produits financiers	(iii) 198 567	184 463
Autres sommes dues à la clientèle	35 284	20 836
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv) 69 500	78 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 890	1 122
	945 559	863 250

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	378 629				378 629
Comptes d'épargne	261 689				261 689
CAT/BC et autres produits financiers	117 035	52 994	28 538		198 567
Autres sommes dues à la clientèle	35 284				35 284
Certificat de dépôt et bons de trésor souscrit par la clientèle	66 500	2 500	500		69 500
Dettes rattachées	1 890				1 890
	861 027	55 494	29 038		945 559

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Compagnies d'assurances	11 655	4 466
Entreprises publiques	56 460	48 027
Autres clientèles commerciales	92 107	94 182
Comptes de non-résidents	80 609	83 890

Clients particuliers

137 798

106 981

378 629337 546**(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :**

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a) 219 907	201 198
Comptes d'épargne investissement	355	375
Comptes d'épargne logement	27 324	26 887
Autres	(b) <u>14 103</u>	<u>12 823</u>
	<u>261 689</u>	<u>241 283</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Bons de caisse	102 687	84 243
Dépôts à terme	65 800	26 665
Placements en devises	30 080	73 555
	<u>198 567</u>	<u>184 463</u>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Entreprises étatiques	29 500	55 000
Sociétés privées	40 000	23 000
Compagnies d'Assurances	-	-
	<u>69 500</u>	<u>78 000</u>

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 77 174 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 85 023 KDT au 31 décembre 2005. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Emprunt Obligataire	20 000	20 000
Ressources Etatiques	6 240	6 476
FOPRODI	1 436	1 438
FONAPRA	4 719	4 952
FOSDA	85	86
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	15 557	20 417
Ligne PROPARCO	11 868	14 362
Lignes CFD	3 689	6 055
Crédit BIRD	3 091	3 644
Autres fonds extérieurs	31 285	33 411
Ligne Italienne	8 683	8 799
Ligne Suedoise	737	1 141
Ligne FODEP	174	248
Ligne Suisse	2 544	3 052
Ligne Espagnole	1 138	1 017
Ligne BEI	13 919	16 419
Ligne KFW	3 484	2 129
Encours FADES	606	606
Dettes rattachées à des ressources spéciales	439	513
Total Emprunts et Ressources Spéciales	77 174	85 023

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 48 992 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 41 141 KDT au 31 décembre 2005. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Provisions	(1) 9 573	9 463

Comptes de régularisation	(2)	14 266	10 814
Créditeurs divers		12 756	7 461
Comptes exigibles après encaissement	(3)	12 311	13 403
SIEGES, SUCCURSALES ET AGENCES		86	-
		48 992	41 141

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 509	4 404
Provisions pour risques et charges	1 596	2 332
Provisions pour charges de retraites	3 468	2 727
	9 573	9 463

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Charges à payer	8 135	6 113
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 207	1 769
Crédits à régulariser et divers	3 924	2 880
Compte d'ajustement devises	-	52
	14 266	10 814

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	31/12/06	31/12/05
Comptes exigibles après encaissement	75 484	75 040
Portefeuille encaissement	(63 173)	(61 637)
	12 311	13 403

4.3- CAPITAUX PROPRES**Note 12 - Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 50 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2006 à 155 281 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2005	50 000	4 010	534	87 440	39	2	7 004	149 029
Réserve extraordinaire			-87	-583			670	0
Réserve à régime spécial			317				-317	0
Résultats reportés						6	-6	0
Distribution des bénéfices							-7 000	-7 000
Réserve légale		351					-351	0
Amortissement subvention					-33			-33
Modification comptable (i)						127		127
Résultat au 31-12-2006							13 158	13 158
Solde au 31-12-2006	50 000	4 361	764	86 857	6	135	13 158	155 281

(i) Il s'agit du retraitement des capitaux propres d'ouverture au titre du changement de la méthode de prise en compte des plus values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage qui sont assimilées à partir de l'exercice 2006 à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courus.

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2006 un montant de 209 720 KDT contre un solde de 209 636 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	31/12/06	31/12/05
En faveurs d'établissement bancaires et financiers	73 693	73 463
Etablissements bancaires	70 865	66 700
Entreprises liées : UBCI Leasing	828	1 763
Engagements sur billet de trésorerie UBCI Leasing	2 000	5 000
En faveur de la clientèle	136 027	136 173
Cautions fiscales	9 081	9 022
Cautions pour marchés	58 498	61 825
<i>En devises</i>	7 617	8 238
<i>En dinars</i>	50 881	53 587

Cautions douanières		23 542	22 605
Cautions diverses		37 725	36 007
	<i>En devises</i>	22 276	19 352
	<i>En dinars</i>	15 449	16 655
Obligations cautionnées		7 181	6 714
		209 720	209 636

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 134 891 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 83 272 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	32 084	13 166
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	102 807	70 106
Ouverture de crédits documentaires	69 305	46 135
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	33 502	23 971
	134 891	83 272

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2006, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 84 600 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/06	31/12/05
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	208	312
Maison du Banquier	-	161
	227	492

Note 17 - Garanties reçues

	31/12/06	31/12/05
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	38 271	36 266
Garanties reçues des banques	99 618	79 502
Garanties reçues des banques résidentes	1 282	1 125
Garanties reçues des banques non-résidentes	98 336	78 377
Nantissement titres	16 295	6 897
Garanties reçues de la clientèle	362 026	274 064
	516 210	396 729

Note 18 - Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2006 comme suit :

Achat au comptant	1 193 KDT
Vente au comptant	1 473 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2006 comme suit :

Achat à terme	3 125 KDT
Vente à terme	26 948 KDT

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 19 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 318 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 68 718 KDT au 31 décembre 2005. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 894	2 963

Produits sur opérations de crédit	66 921	60 010
Revenus assimilés	5 503	5 745
	77 318	68 718

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Marché Monétaire au jour le jour	466	196
Marché Monétaire à terme	133	5
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	1 306	903
Marché Monétaire en devises	2 487	1 798
Autres	502	61
	4 894	2 963

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	51 361	43 699
Comptes courants débiteurs	11 080	11 523
Crédits sur ressources extérieures	3 656	4 279
Créances douteuses ou litigieuses	824	509
	66 921	60 010

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 515	2 647
Commissions de découverts	1 931	2 063
Commissions sur billets de trésorerie	65	49
Report-Déport	857	752
Autres Intérêts assimilés	135	234
	5 503	5 745

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 19 679 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 17 942 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	16 715	15 074
Commissions de tenues de comptes	2 261	2 333
Autres commissions	703	535
	19 679	17 942

Note 21 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 156 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 6 473 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	1 018	1 251
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	280	287
Gains/opération BTA-BTC	10	62
+Value/cession titres	-	-
Bénéfice de change	5 071	5 022
Perte de change	(358)	(315)
Intérêts /emprunt obligataire	126	150
Dotations aux provisions	9	16
	6 156	6 473

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ». Ce reclassement porte sur l'étalement de la Prime /Titres d'investissement (pour un montant de 75 KDT en 2006 et 25 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2005 au niveau de la rubrique «Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2006 un montant de 4 683 KDT contre 3 510 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 714	1 840
Dividendes sur portefeuille participation	1 416	1 354
Plus value cession titres de participation	88	316

Intérêts sur titres en portages (i)

465
<u>4 683</u> <u>3 510</u>

Les intérêts sur titres en portages constatés parmi les produits de l'exercice 2006 constituent la quote-part des plus values de cessions liées à ces titres courue au 31 décembre 2006.

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 360 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 26 198 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	3 524	2 856
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 24 180	18 555
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 808	4 355
Charges assimilées	848	432
	<u>32 360</u>	<u>26 198</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Dépôts à vue	3 669	2 961
Bons de caisse et autres produits financiers	8 915	5 573
Comptes d'épargne	8 491	7 983
Certificats de dépôts	3 105	2 038
	<u>24 180</u>	<u>18 555</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 144 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 12 352 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Décote sur créance restructurée	-	-
Dotations aux provisions	9 616	15 903
Reprises de provisions	(17 500)	(15 059)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	5 687	629
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	39	184
Créances radiées	5 313	10 775
Récupération sur créances radiées	(11)	(80)
	<u>3 144</u>	<u>12 352</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 119 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 380 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement (*)	75	25
Dotations aux provisions	224	420
Reprises de provisions	(180)	(65)
	<u>119</u>	<u>380</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ». Ce reclassement porte sur l'étalement de la Prime /Titres d'investissement (pour un montant de 75 KDT en 2006 et 25 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2005 au niveau de la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 347 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 14 632 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Impôts et taxes	1 117	517
Travaux, fournitures et services extérieurs	6 334	5 804
Transport et déplacement	33	37
Frais divers de gestion	8 639	6 755
Charges sur opérations de leasing	58	68
Autres charges d'exploitation	1 166	1 451
	<u>17 347</u>	<u>14 632</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique enregistre une perte de 38 KDT au 31 décembre 2006 contre une perte de 661 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Plus value de cession d'immobilisations	38	75
Moins value de cession d'immobilisations	-	(2)
Redressement fiscal	-	(734)
	<u>38</u>	<u>(661)</u>

Note 28 - Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2006 totalise 5 920 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	28 909
Réintégrations	9 938
Déductions (dont provisions)	(19 433)
Réinvestissements exonérés	(2 500)
Résultat fiscal	16 914
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	5 920

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Résultat net (en KDT)	13 158	7 004
Tantièmes	-	-
Résultat net attribuable aux actionnaires	13 158	7 004
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	1,316	0,700

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2006, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 46 569 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Caisse	10 561	8 753
Timbres fiscaux	-	-
Banque Centrale (comptes ordinaires)	46 886	15 067
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	-	4
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	7 386	2 610
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	97 681	99 537
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	-	15 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	22 926	20 271
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	856	12 401
Chèques postaux	1	2
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(1 9)	
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(5 218)	(1 864)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	(64 000)	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(12 400)	
Banques de développement comptes ordinaires	-	(26)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(58 091)	(69 996)
	46 569	102 259

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2006, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 6 m	6 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	57 447					57 447

Créances sur les établissements bancaires et financiers	130 942	1530	2863	8495	0	143 830
Créances sur la clientèle	294 414	144116	22312	264019	255793	980 654
Portefeuille-titre commercial	27 146		400	1200		28 746
Portefeuille d'investissement	3 604	739	1540	82279	1050	89 212
Valeurs immobilisées	134	74	296	8024	36684	45 212
Autres actifs	11 528	5	49	1666	10665	23 913
TOTAL ACTIFS	525 215	146 464	27 460	365 683	304 192	1 369 014
PASSIF						
Banque Centrale et CCP						
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	142 008					142 008
Dépôts et avoirs de la clientèle	861 027	34708	20786	29038		945 559
Emprunts et Ressources spéciales	2 441	3450	5232	60307	5744	77 174
Autres passifs	48 992					48 992
CAPITAUX PROPRES	10 006				145 275	155 281
TOTAL PASSIF	1 064 474	38 158	26 018	89 345	151 019	1 369 014
POSITION NETTE	-539 259	108 306	1 442	276 338	153 173	0

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2006 clos le 31 décembre 2006 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2006 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour :

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec celle-ci.
- Des travaux d'assistance technique ponctuels portant sur le développement commercial et stratégie, des services des fonctions de support assurés par SFDI, la gestion des expatriés, les analyses des dossiers de crédits et autres prestations. Le montant de ces frais d'assistance tel qu'approuvé par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2006 totalise 2 500 KDT.

Opérations avec UBCI Leasing

1/Financement de l'activité d'UBCI Leasing :

- Aval de billet de trésorerie pour un montant de 2 000 KDT avec un taux d'aval de 0,5% l'an.
- Octroi de deux crédits à moyen terme sur la ligne PROPARGO dont l'encours au 31 décembre 2006 s'élève à 7 220 KDT avec une marge de 3,25%.
- Octroi d'un crédit de trésorerie (EDEC) dont l'encours au 31 décembre s'élève à 7 000 KDT.

2/Autres opérations :

- Convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire. L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2006, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque : 131 KDT.
- Commission d'apport : 154 KDT.
- Part de risque supportée par la banque : 13 KDT.

- Convention d'assistance technique conclue avec UBCI Leasing en date du 25/03/04. Selon cette convention, UBCI Leasing confie à l'UBCI, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2006 au titre de cette prestation est de 181 KDT.

Opérations avec les autres entités

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, Alyssa SICAV, UBCI Univers actions et Salambo SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 507 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2006 s'élève à 19 KDT.

Opérations avec Union immobilière

La banque loue auprès de la société Union immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2006 à 185 KDT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie *UBCI* arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie *UBCI* tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître à cette date des capitaux propres de 155.281 KDT y compris un bénéfice de 13.158 KDT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie *UBCI* ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2778 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas respectées par la banque.

Tunis, le 17 avril 2007

Les commissaires aux comptes

ECC Mazars

MTBF

Med Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 17 avril 2007

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après les conventions conclues et opérations réalisées suivantes :

1. La banque a eu recours au cours de l'exercice 2006 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour :

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec celle-ci.
- Des travaux d'assistance technique ponctuels portant sur le développement commercial et stratégie, des services des fonctions de support assurés par SFDI, la gestion des expatriés, les analyses des dossiers de crédits et autres prestations. Le montant de ces frais d'assistance tel qu'approuvé par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2006 totalise 2 500 KDT.

2. La société UBCI Leasing (dont le capital est détenu à hauteur de 70% par l'UBCI) a confié à l'UBCI, en vertu d'une convention, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2006 au titre de cette prestation est de 181 KDT.

3. La société UBCI Leasing a conclu avec l'UBCI une convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire.

L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2006, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque : 131 KDT.
- Commission d'apport : 154 KDT.
- Part de risque supportée par la banque : 13 KDT.

4. La banque loue auprès de la société Union immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2006 à 185 KDT.

5. Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2006 s'élève à 19 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 17 avril 2007

Les commissaires aux comptes

ECC Mazars
Med Ali ELAOUANI CHERIF

MTBF
Ahmed BELAIFA